

DEC152429DRH

**Décision portant nomination de Madame Blandine De Geyer
aux fonctions de chargé de mission**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Blandine De Geyer, Ingénieur d'études 2ème classe, chargée d'animation et d'ingénierie en formation continue, est nommée chargée de mission auprès du président pour la direction des ressources humaines, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Dans le cadre de l'objectif III fixé dans le plan d'orientation de la formation 2015-2018, sa mission a pour objet de produire un document de référence qui sera proposé à la direction de l'établissement fixant les conditions et modalités de mise en œuvre de nouvelles modalités pédagogiques de formation à distance, liées au développement technologiques, applicables à l'établissement (état des lieux, propositions et évaluation des moyens et compétences nécessaires).

Pour l'exercice de cette mission, madame Blandine De Geyer demeure affecté au Service Formation et Itinéraires Professionnels (SFIP) de la DRH – MOY 1632 – CNRS, 3 Rue Michel Ange 75016 Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, madame Blandine De Geyer percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel Ange (DR16).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 décembre 2015

Le président
Alain Fuchs